

NANTERRE, LE MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

1/5

LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN EUROPE :
L'ANALYSE TRIMESTRIELLE ALTARES

Globalement, en Europe, les paiements des entreprises ne se dégradent plus.

Ils s'améliorent même en France et aux Pays-Bas.

En moyenne, sur le deuxième trimestre 2009, les retards de paiement se stabilisent à 14,9 jours. Le Royaume-Uni reste toutefois mal orienté.

La société Altares, membre du réseau mondial Dun & Bradstreet, constate que, sur le deuxième trimestre 2009, les entreprises européennes payent leurs fournisseurs avec un retard moyen de 14,9 jours. Ce délai est stable depuis fin 2008. Sur la décennie, le cap des 15 jours n'a été franchi qu'en 2003.

L'analyse, par le programme international DunTrade¹, des balances âgées des entreprises fait toutefois apparaître des comportements variables selon les pays.

Ainsi, les reports de règlement atteignent des niveaux historiques au Royaume-Uni (au-delà de 18 jours), s'allongent sensiblement en Europe du sud et se stabilisent en Allemagne et en Belgique. En revanche, les comportements de paiement s'améliorent en France et aux Pays-Bas (inférieurs à 12 jours).

1 - Depuis 45 ans aux États-Unis et 25 ans en Europe, le programme DunTrade, unique au monde, analyse les informations provenant directement de la comptabilité client de milliers de sociétés participantes. (Voir méthodologie).

En Europe, sur 2009, les comportements de paiement des entreprises ne se dégradent plus. Au cours du deuxième trimestre 2009, les retards de paiement se fixent, comme fin 2008, à 14,9 jours. Il s'agit là du premier signe de détente après un an et demi de rapide détérioration.

En effet, en seulement 18 mois, les entreprises européennes avaient hypothéqué cinq années de constante amélioration pendant lesquelles les retards de paiement avaient atteint leur niveau le plus élevé de la décennie à 15,4 jours en 2003, avant de tomber progressivement jusqu'à un seuil historiquement bas de 12,5 jours en 2007.

Depuis 2008, les tendances s'inversaient à un rythme accéléré et les reports de règlement approchaient les 15 jours en fin d'année (14,9 jours). Sur ce début 2009, les comportements de paiement se stabilisent.

Sur le deuxième trimestre 2009, 9,86 % des entreprises européennes payent leurs fournisseurs avec des retards supérieurs à 30 jours. Ce ratio reste encore très supérieur à celui relevé un an plus tôt (8,36 %) mais confirme, néanmoins, la stabilisation observée sur les comportements de paiement. En effet, fin 2008, le taux de report de plus de 30 jours étaient de quasiment 10 % (9,96 %). Cet indicateur de longs retards est d'autant plus important qu'il apporte un éclairage probant sur l'évolution des défaillances d'entreprises. En effet, Altares constate, au travers des mesures de performance de ses scores de risque, que les entreprises retardant leurs règlements fournisseurs de plus de 30 jours présentent une probabilité de défaillance multipliée par six. Une plus forte proportion de longs retards tend donc à se traduire par une augmentation des défaillances d'entreprises sur les mois suivants.

Pour autant, les comportements de paiement évoluent de façon très disparate selon les pays. Ainsi, se dégradent-ils encore au Royaume-Uni, en Irlande, en Italie, en Espagne et au Portugal, tandis qu'ils se stabilisent voire s'améliorent en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France.

En France, justement, le deuxième trimestre 2009 confirme une tendance observée depuis quelques mois. Les retards de paiement des entreprises françaises ramenés à moins de 12 jours dès le printemps 2008 (11,8 jours) s'améliorent encore et atteignent, désormais, leur niveau le plus bas à 11,6 jours. Cependant, cette performance masque des comportements moins vertueux toujours solides. En effet, seulement une entreprise française sur trois (33,1 %) paye ses factures à la date convenue ; 38,6 % règlent leurs fournisseurs avec un retard de quelques jours, c'est la plus forte proportion en Europe où la moyenne se situe à 28,2 %. En revanche, la France se distingue plus avantageusement en affichant le plus faible taux de longs retards ; 5,3 % des paiements présentent un retard supérieur à 30 jours contre 9,9 % en moyenne en Europe.

Les retards de paiement des entreprises néerlandaises sont relativement stables aux alentours de 11,5 jours depuis deux ans. Sur le deuxième trimestre 2009, ils sont en amélioration à 11,4 jours contre 11,7 jours un an plus tôt. Sur cette tendance, les factures sont plus fréquemment réglées dans les délais prévus ; 39 %, contre 38 % en juin 2008, des paiements sont effectués à la date d'échéance. La performance néerlandaise est d'autant plus méritoire que les délais contractuels de paiement sont généralement plus courts que ceux observés en France.

Depuis fin 2008, la Belgique stabilise ses retards de paiement à 14,3 jours ; c'est toutefois 1 jour de plus qu'en juin 2008. Plus d'une entreprise belge sur trois (35,3 %) honore ses paiements à la date convenue (36,3 % en juin 2008).

L'Allemagne, fermement attachée à son leadership européen en matière de comportement de paiement, affiche depuis 9 mois un retard moyen, très linéaire, de 10,7 jours. 54,5 % des entreprises allemandes payent leurs fournisseurs à la date d'échéance convenue voire avec anticipation.

En Italie les retards de paiement restent bloqués au-delà de 19 jours. Début 2009, les délais étaient de 19,4 jours, ils se situent à 19,8 jours sur le deuxième trimestre. Dans un pays où les délais contractuels de 120 jours ne sont pas rares, moins d'une entreprise sur deux (41,3 %) respecte les échéances de paiement ; elles étaient 49,4 % en juin 2008. Par ailleurs, les retards de paiement peuvent être très longs. Ainsi, 16 % des factures sont réglés avec plus de 30 jours de retard (9,9 % en Europe) ; elles étaient 11,8 % il y a un an.

L'Espagne surfe, elle aussi, sur des niveaux record. Au deuxième trimestre 2009, les retards de paiement franchissent les 16 jours (16,5 j) contre 14,8 jours il y a un an. 48,1 % des paiements sont effectués sans retard, ils étaient 49,1 % en juin 2008. Les très longs reports sont également en hausse sensible. 3,4 % des factures sont payées au-delà de 4 mois après la date d'échéance, contre 2,6 % il y a un an.

Le voisin portugais, coutumier des retards, s'inscrit également sur une tendance défavorable. Les reports de paiement se situent, au deuxième trimestre 2009, à 25 jours soit 1,5 jour de plus qu'un an plus tôt. Les entreprises portugaises sont désormais aussi nombreuses (20 %) à décaler les échéances de paiement de plus de 30 jours qu'à les respecter.

Au Royaume-Uni, l'allongement des retards de paiement amorcé dès le printemps 2007 s'est confirmé, depuis, mois après mois. Sur ce deuxième trimestre 2009, les reports de règlement franchissent le plafond historique de 18 jours (18,1). Aujourd'hui moins d'une entreprise britannique sur quatre (24,2 %) règle ses fournisseurs dans les délais contractuels convenus ; elles étaient encore 31,2 % il y a un an.

Le voisin irlandais est également sur une tendance défavorable. Les reports de paiement se situent, au deuxième trimestre 2009, à 22,3 jours soit 3,2 jours de plus qu'un an plus tôt. Une entreprise irlandaise sur cinq (20,3 %) respecte la date d'échéance de la facture, 16,7 % la reporte de plus de 30 jours.

Dans ce contexte, même si aucun secteur ne présente des retards inférieurs à 14 jours, certains semblent se stabiliser. L'Immobilier dérape de plus de 3 jours en un an et affichent des reports de paiements de près de 20 jours. Les paiements de l'Industrie restent sous tension. Les retards de règlement se stabilisent depuis quelques mois mais à des valeurs (14,1 jours) non connues depuis plus de 6 ans (fin 2002). Dans le sillage de l'Immobilier, le Bâtiment reste sous pression : à 14,8 jours, les retards de paiement du Bâtiment sont comparables aux valeurs constatées début 2003.

Dans le Commerce, après avoir franchis, fin 2008, les 16 jours pour la première fois depuis cinq ans, les retards de paiement de la vente de détail, comme ceux du négoce de gros, se stabilisent.

Depuis un an, les paiements sont tendus dans le Transport. Les retards de paiement sont désormais à 16 jours mais la situation est très variable selon les pays en Europe.

Les comportements de paiement des Administrations s'étaient brusquement dégradés sur le deuxième trimestre 2008. Ils sont actuellement de 14,7 jours et se stabilisent à leurs plus hauts niveaux depuis 2003.

«En augmentation rapide depuis 18 mois, les retards de paiement des entreprises européennes se stabilisent sur le deuxième trimestre 2009. Cette évolution encourageante est, ce trimestre encore, portée notamment par les entreprises françaises. Sans pour autant revendiquer le légitime leadership de leurs voisines allemandes en matière de comportements de paiement, les entreprises françaises peuvent se prévaloir de réussir cette performance dans un contexte économique mais aussi réglementaire pourtant préalablement redoutés», observe Thierry Millon, responsable des analyses Altares.

«En effet, l'encadrement des délais de règlement imposés par la loi L.M.E. mise en place ce début d'année, faisait craindre un allongement des retards de paiement des entreprises ; dans un environnement financier tendu, le recours au crédit fournisseur est, en effet, généralement l'alternative privilégiée pour compenser les besoins de trésorerie. Pourtant, les entreprises françaises confortent leur place parmi les meilleurs élèves en Europe aux côtés de l'Allemagne et des Pays-Bas. Cette performance est d'autant plus essentielle que, rappelons-le, les retards de paiement sont à l'origine d'une défaillance sur quatre. Or, en écho à la résistance française sur le front des paiements, l'analyse trimestrielle Altares publiée en juillet confirmait le ralentissement de la hausse des procédures collectives (+ 15 % après deux trimestres consécutifs à + 21 %). Sur ce même deuxième trimestre, les deux premières puissances de l'Union Européenne, l'Allemagne et la France, sortaient du rouge laissant espérer un frémissement de l'économie. Mais comment alors repérer et saisir les nouvelles opportunités qui se dégagent ? Par exemple, en adoptant une lecture dynamique de sa comptabilité client. En effet, l'analyse des comportements de paiement clients est une option efficace pour mesurer en permanence, et donc anticiper, les risques de défaut (dégradation des paiements) comme les potentiels de croissance (amélioration des paiements). Mais il convient aussi de vérifier la façon dont les clients se comportent vis-à-vis d'autres fournisseurs dans une même branche d'activité ou pas. Dans des périodes d'insuffisance de cash, l'entreprise ne manquera pas de décider stratégiquement de la priorité des ordres de paiement. Parmi les quelques 290 millions de factures traitées ce trimestre en Europe par le programme Dun Trade nul doute que des arbitrages ont quelques fois précédé les décisions.»

Renseignement : Thierry Millon - Responsable des Études Altares : 04 72 65 15 51

A PROPOS D'ALTARES

Altares est née du rapprochement de la Base d'Informations Légales BIL et de Dun & Bradstreet France.

Sa vocation, en tant que spécialiste de la connaissance inter-entreprises : fournir des solutions pour accélérer la croissance.

Altares répond aux besoins des entreprises sur deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier, en France, en Europe comme à l'International.

Membre du 1er réseau international d'informations B to B (le D&B Worldwide Network), Altares diffuse en France les solutions créées par le leader mondial D&B. Les clients d'Altares disposent du seul accès global à des données qualifiées sur plus de 140 Millions d'entreprises dans le monde. Dirigée par Thierry Asmar, Altares, détient 40 % du marché français ; avec un CA d'environ 55 Millions d'Euros, l'entreprise compte près de 300 collaborateurs répartis

sur 3 sites principaux : Nanterre, Rambouillet et Villeurbanne.

ALTARES
55 avenue des Champs Pierreux
Immeuble Le Capitole
92012 Nanterre
contact@altares.fr
www.altares.fr
Thierry Asmar
Tél : 01 41 37 51 04